Yvonand, le 6 janvier 2020

Municipalité d'Yvonand
Av. du Temple 8
Tél. 024/557 73 00
greffe@yvonand.ch
www.yvonand.ch

**AU CONSEIL COMMUNAL**

**1462 YVONAND**

**Préavis municipal No 2020/01**

**Concerne : Route de Rovray – demande de crédit pour l'amélioration et l'extension des infrastructures de mobilité douce**

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

## 1. Introduction

En automne 2017 le trottoir sur la route de Rovray a été refait à neuf au niveau des constructions au Clos du four. Une participation financière avait été négociée avec le promoteur en fonction des dégâts occasionnés par ce chantier.

L'utilisation de l'entier du gabarit sur le domaine public a permis d'élargir ce tronçon à la hauteur des immeubles.

La densification des constructions sur la route de Rovray, y compris au croisement avec le chemin de l'Etroit, ainsi que la présence de l'EMS Bugnon, des logements protégés et du centre de santé, justifient de développer cette axe de mobilité douce.

L'objectif est d'offrir à de nombreux habitants un accès amélioré avec le centre du village. Le projet prévoit un élargissement du trottoir existant jusqu'au croisement avec la rue de la Ria, une réfection de l'état de surface et la création d'un nouveau trottoir au niveau du croisement avec le chemin de l'Etroit.

Dans le souci d'améliorer la sécurité des piétons, la municipalité avait prévu d'intégrer un trottoir traversant au niveau du croisement avec la rue de la Ria. La DGMR, par le voyer des routes, a été consultée sur ce point. Selon la norme VSS 640 242 « Traversées pour la mobilité douce – Trottoirs traversants », les critères ne sont pas respectés à ce croisement pour y aménager un tel ouvrage. Après une visite sur place, il a été décidé de rapprocher le passage piéton au niveau du carrefour. En outre l'élargissement du trottoir Sud et l'adaptation des bordures en conséquence permettra d'améliorer sensiblement la sécurité des usagers.

A noter encore que l'état des réseaux souterrains n'implique en l'état aucune autre intervention ou mise en conformité. Le projet présenté ne concerne donc que le domaine des routes et de la mobilité.

## 2. Description des travaux

Le projet comprend 3 secteurs d'intervention :

- Secteurs "Extension 1" et "Extension 2"
- Secteur "Carrefour avec la rue de la Ria"
- Secteur "Virage"

2.1 Secteur "Extension 1"

Le projet prévoit la réfection et l'élargissement du trottoir existant entre les parcelles n° 166 et 169 ainsi que la réfection du trottoir existant entre les parcelles n° 115 et 2'511. La chaussée existante est conservée en l'état, sans réfection du coffre de fondation et de l'enrobé bitumineux.

En résumé, les travaux prévoient les différents points énumérés ci-après :

- Élargissement du trottoir existant (Sud-Ouest).
- Réfection du tapis du trottoir existant (Nord-Ouest).
- Réfection du tapis et de la couche de base du trottoir existant (Nord-Est).
- La modification de la chambre ainsi que le remplacement du couvercle sis en face de l'accès de la parcelle n° 168.
- Mise à niveau des grilles d'évacuation existantes longeant le trottoir existant (Nord-Ouest).
- Raccordement des accès privés ainsi que les accès au terrain agricole sur le projet.

2.2 Secteur "virage" et "Extension 2"

2.2.1 Secteur "virage"

Le projet prévoit le prolongement du trottoir existant de la route de Rovray depuis la parcelle n° 152 jusqu'à la parcelle n° 2536, soit une longueur d'environ 100 m.

En résumé, les travaux prévoient les différents points énumérés ci-après :

- Prolongation du trottoir existant.
- Remplacement des grilles d'évacuation existantes.
- Déplacement des chéneaux de la parcelle n° 156 (hormis travail de ferblanterie).
- Raccordement des accès privés sur le projet.

2.2.2 Secteur "Extension 2"

Le projet prévoit le prolongement du trottoir existant de la route de Rovray le long de la parcelle n° 115, soit une longueur d'environ 13 m. Les travaux suivants sont prévus :

- Prolongation du trottoir existant.
- Mise à niveau de la grille d'évacuation existante.
- Raccordement de l'accès privé sur le projet

2.3 Secteur "Carrefour avec la rue de la Ria"

Le projet prévoyait la création d'un trottoir traversant le long de la route de Rovray et au droit de la rue de la Ria. Ce projet ne sera que partiellement réalisé. Les travaux comprendront les différents points énumérés ci-après :

- Élargissement du trottoir Sud existant.
- Adaptation de l'éclairage public.
- Mise à niveau d'une grille existante.
- Marquage du passage piéton dans le carrefour (5m en retrait de la route de Rovray)
- Suppression du passage piéton existant (20m en retrait de la route de Rovray)

## 3. Procédure et planning des travaux

Au sens de l'art. 3 du RLRou, les travaux de réfection et d'élargissement d'ouvrages existants dans les limites du domaine public peuvent être engagés sans procédure.

Suite à l'enquête préalable, en ce qui concerne le prolongement des trottoirs existants sur les longueurs de 100 m et de 13 m, le préavis de la DGMR nous a permis de procéder à une mise à l'enquête en vue de l'obtention d'un permis de construire.

La synthèse CAMAC du 3 décembre 2019 assortie des autorisations spéciales et conditions particulières a permis la délivrance du permis de construire.

Suite à un premier appel d'offre pour les travaux d'entretien, un second appel d'offre a été soumis à trois entreprises pour répondre à l'ensemble des travaux envisagés. Les entreprises ont eu la possibilité de reprendre leur première soumission.

Le déplacement du passage piéton sur le croisement avec la rue de la Ria et les adaptations constructives envisagées devront être soumis pour approbation à la DGMR. Cette modification de faible ampleur fera l'objet d'une mise à l'enquête complémentaire. Quoiqu'il en soit, la demande de crédit intègre les coûts qui étaient prévus pour la réalisation d'un trottoir traversant.

Sous réserve de l'approbation du conseil communal, les travaux de réfection et les deux prolongements de trottoirs sont prévus pour le printemps 2020.

## 4. Aspects financiers

Sur la base des soumissions rentrées, le coût des travaux peut être synthétisé comme suit. Les montants sont basés sur la soumission retenue majorée de 5% afin de couvrir les divers et imprévus :

- **Travaux de Génie-civil par ouvrages**

| | |
|---|---|
| Travaux généraux, installation de chantier | 17'600.00 |
| Secteur "Extension 1" | 52'700.00 |
| Secteur "Virage et Extension 2" | 62'100.00 |
| Secteur "Carrefour avec la rue de la Ria" | 47'300.00 |
| TOTAL HT | 179'700.00 |
| TVA (arrondi) | 13'800.00 |
| **Montant net TTC** | **193'500.00** |

- **Honoraires**

| | |
|---|---|
| Honoraires ingénieur civil (Exécution) | 18'000.00 |
| Honoraires géomètre officiel | 4'000.00 |
| TOTAL HT | 22'000.00 |
| TVA (arrondi) | 1'700.00 |
| **Montant net TTC** | **23'700.00** |
| **MONTANT TOTAL TTC** | **217'200.00** |

**Le conseil communal d'Yvonand**

En conclusion de ce qui précède, la municipalité prie le conseil communal, après avoir entendu le rapport de la commission ad'hoc et de la commission des finances de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**Décide :**

1. D'autoriser la municipalité à procéder aux travaux d'amélioration et d'extension des infrastructures de mobilité douce sur la route de Rovray – pour un montant arrondi de Fr. 217'200.00.

2. De financer ces travaux par les liquidités courantes.

3. D'amortir le montant de Fr. 217'200.00 sur 30 ans, compte 9143.14 (routes communales, à amortir)

4. D'imputer le compte d'exploitation 430.3312.1 (amortissement obligatoire) de Fr. 7'240.00 par année sur 30 ans.

Nous vous présentons, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

**Le Syndic :** Philippe Moser

**La Secrétaire :** Viviane Potterat

MUNICIPALITÉ D'YVONAND

Annexe : plans

Municipal-délégué : M. Romano Dalla Piazza